



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) **EP 0 985 550 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**21.01.2004 Bulletin 2004/04**

(51) Int Cl.7: **B44C 3/12**, B44C 1/28,  
E04F 15/02, E01C 5/00,  
B27M 3/06, A63F 9/06

(21) Numéro de dépôt: **98117252.1**

(22) Date de dépôt: **11.09.1998**

(54) **Ensemble décoratif plan**

Ebene Zierkonstruktion

Planar decorative assembly

(84) Etats contractants désignés:  
**BE DE ES GB IT NL SE**

(43) Date de publication de la demande:  
**15.03.2000 Bulletin 2000/11**

(73) Titulaire: **Fargeot, Xavier**  
**83440 Seillans (FR)**

(72) Inventeur: **Fargeot, Xavier**  
**83440 Seillans (FR)**

(56) Documents cités:

<b>DE-A- 3 020 893</b>	<b>DE-A- 3 206 738</b>
<b>FR-A- 2 690 650</b>	<b>US-A- 4 135 338</b>
<b>US-A- 4 864 790</b>	<b>US-A- 4 963 407</b>
<b>US-A- 5 249 884</b>	

- **DATABASE WPI Section PQ, Week 9710 Derwent Publications Ltd., London, GB; Class Q45, AN 97-106805 XP002093693 & RU 2 062 850 C (BAZANKOV N A) , 27 juin 1996**
- **DATABASE WPI Section PQ, Week 9629 Derwent Publications Ltd., London, GB; Class Q41, AN 96-284050 XP002093694 & JP 08 120602 A (GOTO CONCRETE KK) , 14 mai 1996**
- **PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 014, no. 432 (M-1026), 17 septembre 1990 & JP 02 171462 A (MATSUSHITA ELECTRIC WORKS LTD), 3 juillet 1990**

Remarques:

Le dossier contient des informations techniques présentées postérieurement au dépôt de la demande et ne figurant pas dans le présent fascicule.

**EP 0 985 550 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un ensemble décoratif constitué par une juxtaposition d'éléments selon un assemblage plan.

**[0002]** On connaît dans l'état de la technique, plusieurs types d'éléments décoratifs assemblés en plan, pour fabriquer des revêtement de sols tels que des parquets. La plupart des parquets existants correspondent à des motifs mis au point il y a bien longtemps, à une époque où les sols des grandes demeures étaient principalement revêtues de bois. A cet effet, on partait d'un sol plat ou aplani, et on y fixait, par exemple par collage, des éléments en bois, dont la forme et la juxtaposition produisait un motif esthétique. Les motifs utilisés étaient d'une assez grande variété, mais portaient principalement d'éléments de base rectangulaires ou en losange. Dans un des motifs simples les plus utilisés, des lames de bois rectangulaires étaient juxtaposées de manière décalée, la variété des possibilités de décalage d'une ligne de lames par rapport aux lignes voisines procurant une variété d'effets esthétiques possibles.

**[0003]** Cependant, les effets esthétiques obtenus restaient dans un plan, c'est-à-dire que l'assemblage des lames n'a jamais pu suggérer un effet visuel tridimensionnel.

**[0004]** On connaît de par le document US-A-4,864,790 un sol en tuiles composites 10-11 revêtues de cuir, les tuiles étant en forme d'hexagone et de parallélogramme.

**[0005]** On connaît par ailleurs de par le document US-A-4,135,338 des éléments modulaires pour parquet constitués, comme représenté en figure 10, d'éléments hexagonaux 19 et de parallélogrammes 18 disposés le long des côtés des éléments hexagonaux. Cependant, ces éléments font appel à des bandelettes 9 intercalées entre les hexagones 19 et les parallélogrammes 18.

**[0006]** De ce fait, l'invention a pour but de proposer un ensemble décoratif plan résolument nouveau, apte à créer un effet visuel de relief, d'entrelacs en trois dimensions, de cannage.

**[0007]** Plus précisément, l'invention a pour but de proposer une nouvelle structure d'ensemble décoratif pouvant être utilisée pour des revêtements de sols, de mobiliers, ou d'autres surfaces planes, par exemple horizontales ou verticales, et capable de créer un effet visuel d'entrelacs avec une composante tridimensionnelle.

**[0008]** A cet effet, l'invention concerne un ensemble décoratif tel que défini dans les revendications.

**[0009]** L'invention concerne aussi un revêtement de sol utilisant un ensemble décoratif comportant les caractéristiques précédentes, et caractérisé en ce que les éléments parallélépipédiques sont en bois dont le veinage est orienté sensiblement parallèlement aux grands côtés desdits éléments. Il est très important que le veinage des éléments faisant office de clé entre deux éléments modulaires soit de même nature que le veinage

desdits éléments modulaires, et soit dans le prolongement de celui-ci. Ainsi, tout se passe d'un point de vue esthétique comme si les lames en bois étaient de grande longueur et enchevêtrées entre elles pour produire l'effet optique d'entrelacs.

- Avantageusement, les éléments hexagonaux du revêtement de sol sont en pierre.
- En variante, utilisable notamment comme revêtement de mobilier, le revêtement décoratif comporte des éléments hexagonaux en un matériau de couleur uniforme, telle qu'une matière plastique ou un dérivé du bois, et les éléments en forme de parallélogramme sont en une matière plastique ou un dérivé du bois revêtu d'une imitation de fibres de bois.
- de préférence, les éléments hexagonaux et en forme de parallélogramme sont d'une épaisseur égale, et lesdits éléments ont une section transversale de forme sensiblement rectangulaire.
- de préférence, lesdits éléments comportent au niveau de leurs arêtes inférieures des chanfreins aptes à recevoir un cordon de colle pour fixer les éléments sur une surface de réception à décorer.

**[0010]** L'invention sera mieux comprise en se référant à la description suivante faite à titre d'exemple non limitatif et aux dessins ci-annexés, dans lesquels:

- les figures 1(a) à 1(d) représentent de façon schématique les éléments de base de l'ensemble décoratif, ainsi que les premières étapes de leur disposition;
- les figures 2(a) à 2(c) représentent des étapes successives de construction de l'ensemble décoratif;
- la figure 3 représente un élément intermédiaire permettant une construction modulaire d'un ensemble décoratif;
- les figures 4(a) à 4(d) représentent les étapes d'utilisation de l'élément modulaire de la figure 3;
- la figure 5 représente une surface terminée de sol ou de mobilier, obtenue à partir d'ensembles décoratifs selon les figures 1(a) à 4(d);
- la figure 6 représente un mode d'utilisation supplémentaire d'éléments modulaires.

**[0011]** On se réfère à la figure 1. En figure 1(a), on a représenté les éléments de base 5 d'un mode de réalisation de l'ensemble décoratif selon l'invention. Dans ce mode, l'ensemble décoratif est constitué par une juxtaposition d'éléments selon un assemblage plan, cet assemblage comportant deux types d'éléments, à savoir:

- a) au moins un élément 6 de forme hexagonale, chaque côté de l'hexagone ayant une longueur déterminée C;
- b) une pluralité d'éléments 7 en forme de parallélogramme ayant chacun deux grands côtés opposés 8 de longueur L et deux petits côtés opposés 9 de

longueur 1, les angles opposés  $\theta$  entre un grand côté 8 et un premier petit côté 9 étant de  $60^\circ$ , et les angles opposés  $\theta'$  entre ledit grand côté 8 et un second petit côté 9 étant de  $120^\circ$ , et chaque élément 7 en forme de parallélogramme étant disposé de façon qu'une moitié de chaque grand côté 8 soit disposé contre un côté d'un élément 6 de forme hexagonale. La longueur L de chaque grand côté 8 d'un élément 7 en forme de parallélogramme est égale au double de la longueur C de chaque côté de l'élément 6 de forme hexagonale et est égale aussi au double de la longueur l de chacun des petits côtés 9.

**[0012]** En conséquence, la longueur de chaque petit côté 9 d'un élément 7 en forme de parallélogramme est égale à la longueur C de chaque côté de l'élément 6 de forme hexagonale.

**[0013]** En partant (en haut de la figure 1a) d'un élément hexagonal 6 et en disposant contre ses côtés des éléments 7 successifs en forme de parallélogramme, puis des éléments hexagonaux 6 supplémentaires comme représenté en figure 2c, et enfin des éléments 7 supplémentaires en forme de parallélogramme comme représentés en figure 3, selon les étapes représentées dans les figures 1a (flèche F) 2a-2c et 3, on obtient un élément modulaire de base 10 tel que représenté en figure 3. Cet élément de base 10 est alors constitué par un assemblage de 7 éléments hexagonaux 6 et de 18 éléments 7 en forme de parallélogramme. En utilisant alors plusieurs éléments modulaires 10 et en les juxtaposant, on arrive à former un ensemble décoratif de plus grande taille, comme celui représenté en figure 5 par exemple. L'utilisation d'éléments modulaires 10 pré-assemblés qui sont ensuite juxtaposés permet de gagner beaucoup de temps et d'efficacité au cours de la pose de l'ensemble décoratif. Afin d'assembler plusieurs éléments modulaires 10 selon la figure 3, on procède comme représenté dans les figures 4a-4d. Selon la figure 4a, en partant d'un élément modulaire 10, on approche des encoches 11, un nombre correspondant d'éléments 7 en forme de parallélogramme. Ces éléments 7 vont faire office de « clés » de positionnement et verrouillage de plusieurs éléments modulaires adjacents. Il est très important, pour optimiser l'effet de cannage, que le veinage des clés des éléments modulaires et des éléments modulaires eux-mêmes soit de même nature et dans le prolongement l'un de l'autre, comme si les lames en bois étaient de grande longueur et enchevêtrées entre elles.

**[0014]** Comme représenté en figure 4b, on engage les éléments 7 dans les encoches 11, pour arriver à la configuration représentée en figure 4c. Dans cette configuration, les extrémités non engagées des éléments 7 rapportés dépassent, et peuvent être engagées dans des encoches 11 similaires d'éléments modulaires 10 voisins (non représentés). De cette manière, il est aisé et rapide d'obtenir des surfaces importantes utilisant des éléments modulaires 10, par exemple pour réaliser un revêtement de sol. Ainsi, on a représenté à titre

d'exemple en figure 4d, la juxtaposition approximative de trois éléments modulaires 101, 102, 103. Pour terminer la pose de ces éléments modulaires, il suffit de positionner trois éléments de liaison 7 (non représentés) en forme de parallélogramme, aux emplacements vides 71, 72, 73, puis de rapprocher les éléments 101, 102, 103 de façon jointive pour aboutir à la configuration finale.

**[0015]** Bien entendu, d'autres formes d'éléments modulaires sont envisageables, mais celle représentée à l'avantage de ne nécessiter que six éléments 7 supplémentaires en forme de parallélogramme, disposés dans des espaces 11 laissés libres lors de la juxtaposition de plusieurs éléments modulaires, et utilisés en quelque sorte comme « clés » de positionnement ou de fixation d'éléments modulaires entre eux.

**[0016]** Les éléments hexagonaux 6 sont d'une première couleur, et les éléments 7 en forme de parallélogramme sont d'une seconde couleur différente de la première. De préférence, la première couleur est uniforme, et la seconde couleur comporte des variations sous la forme d'une trame ou de veines orientées sensiblement parallèlement aux grands côtés 8 des parallélogrammes, de façon que les éléments 7 s'entrecroisent avec un effet optique d'entrelacs ou de cannage.

**[0017]** L'ensemble décoratif selon l'invention est particulièrement, mais pas uniquement, adapté à la réalisation de revêtements de sols. Dans un tel revêtement, les éléments en forme de parallélogramme 7 sont en bois dont les veines sont orientées parallèlement aux grands côtés desdits éléments, et les éléments hexagonaux 6 sont en pierre, par exemple du type grès, tomette dite de « Salernes », granit, ou bien au contraire en métal, faïence, ou d'autres matériaux appropriés pour les revêtements de sol.

**[0018]** Cependant, l'ensemble décoratif selon l'invention est aussi utilisable pour d'autres surfaces planes, par exemple du mobilier. Ainsi, la figure 5 représente un plateau de table 12 réalisé à l'aide de l'ensemble décoratif selon l'invention.

**[0019]** Les éléments hexagonaux 6 peuvent aussi être en un matériau de couleur uniforme, telle qu'une matière plastique ou un dérivé du bois, et les éléments 7 en forme de parallélogramme peuvent être en une matière plastique ou un dérivé du bois revêtu d'une imitation de veines de bois.

**[0020]** Afin de faciliter leur pose sur une surface plane, les éléments hexagonaux 6 et les éléments 7 en forme de parallélogramme ont une épaisseur égale, et ont une section transversale de forme sensiblement rectangulaire, comme représenté en figure 1(c). En outre, afin d'assurer une planéité aussi parfaite que possible après la pose, les éléments 6, 7 sont de préférence pourvus sur leur pourtour d'une rainure 21 (figure 1(c)), dans laquelle on glisse pendant la pose, une languette rapportée correspondante 22. La figure 1(d) représente en coupe transversale A-A deux éléments 7 posés de chaque côté d'un élément hexagonal 6, l'ensemble étant disposé sur un support 23, par exemple un sol à revêtir.

Dans cette figure 1(d), on a représenté les chanfreins 20 de réception d'un cordon de colle, et les languettes 22 posées dans des rainures 21.

**[0021]** De préférence, les éléments 7 en forme de parallélogramme et les éléments hexagonaux 6 comportent au niveau de leurs arêtes inférieures des chanfreins 20 aptes à recevoir un cordon de colle pour fixer les éléments 6,7 sur une surface de réception à décorer.

**[0022]** Il est également possible, comme représenté en figure 6, de réaliser selon les mêmes principes que ceux exposés ci-dessus, un ensemble décoratif plus complexe, dans lequel des éléments hexagonaux sont eux-mêmes formés de sous-ensembles modulaires 10 à base d'hexagones et de parallélogrammes.

**[0023]** Selon l'invention, la pose de l'ensemble décoratif peut également être totalement ou partiellement automatisée. A cet effet, il est possible de pré-assembler selon une première étape, tous les éléments 7 en forme de parallélogramme en les disposant manuellement à l'aide d'un gabarit ou par placement automatisé sur un support, notamment par collage. On obtient ainsi une structure sensiblement en forme de nid d'abeille, avec des creux aux emplacements des hexagones 6. Puis en seconde étape, les éléments hexagonaux 6 sont rapportés et fixés dans les interstices laissés libres par les éléments 7 en forme de parallélogramme. Bien entendu, il serait également possible de procéder dans l'ordre inverse, les hexagones 6 étant fixés en premier. Un tel procédé est bien sûr applicable à d'autres formes de polygones.

**[0024]** En figure 6, on a représenté une généralisation de l'utilisation d'éléments modulaires 10. Ainsi, on a utilisé les éléments modulaires 10 de forme hexagonale et composés de petits parallélogrammes 7 et de petits hexagones 6, pour construire, à l'aide de parallélogrammes plus grands 70, une nouvelle structure d'entrelacs. De cette façon, on crée un double niveau d'effets d'entrelacs: celui des entrelacs au niveau de chaque élément modulaire 10, et celui des entrelacs entre les éléments 70 de plus grande taille. Bien entendu, la généralisation peut être poussée à des degrés plus élevés si la taille de la surface à revêtir le permet.

**[0025]** Le dispositif et le procédé selon l'invention permettent d'atteindre les buts fixés. En particulier, grâce à la structure à base d'hexagones 6 et de parallélogrammes 7, de couleurs différentes, il est possible de créer des revêtements plans, notamment des revêtements de sols, présentant un effet esthétique totalement nouveau, suggérant un effet visuel d'entrelacs en trois dimensions, semblable à un cannage.

## Revendications

1. Ensemble décoratif comportant deux types d'éléments, à savoir:

a) au moins un élément (6) de forme hexago-

nale, chaque côté de l'hexagone ayant une longueur déterminée (c);

b) une pluralité d'éléments (7) en forme de parallélogramme ayant chacun deux grands côtés opposés de longueur (L) et deux petits côtés opposés de longueur (l), les angles opposés ( $\theta$ ) entre un grand côté et un premier petit côté étant de  $60^\circ$ , et les angles opposés ( $\theta'$ ) entre ledit grand côté et un second petit côté étant de  $120^\circ$ ,

chaque élément (7) en forme de parallélogramme étant disposé de façon que la moitié (81) d'un grand côté qui est contiguë à un angle de  $60^\circ$  soit disposée contre un côté d'un élément (6) de forme hexagonale,

**caractérisé en ce que** les éléments hexagonaux (6) sont d'une première couleur, les éléments (7) en forme de parallélogramme étant d'une seconde couleur différente de la première et comportant des variations sous la forme d'une trame orientée sensiblement parallèlement, aux grands côtés desdits éléments (7) en forme de parallélogramme, de façon que les éléments (7) en forme de parallélogramme s'entrecroisent avec un effet optique d'entrelacs suggérant un motif en trois dimensions.

2. Ensemble décoratif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la longueur de chaque grand côté (L) d'un élément (7) en forme de parallélogramme est égale d'une part au double de la longueur (C) de chaque côté de l'élément (6) de forme hexagonale, et d'autre part au double de la longueur (l) de chacun des petits côtés d'un élément (7) en forme de parallélogramme.

3. Ensemble décoratif selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la longueur de chaque petit côté (l) d'un élément (7) en forme de parallélogramme est égale à la longueur (C) de chaque côté de l'élément (6) de forme hexagonale.

4. Ensemble décoratif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte une pluralité d'éléments modulaires (10) aptes à être juxtaposés pour former un ensemble décoratif de plus grande taille, chaque élément modulaire (10) comportant un assemblage de 7 éléments hexagonaux (6) et de 18 éléments (7) en forme de parallélogramme.

5. Ensemble décoratif selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** deux éléments modulaires (10) juxtaposés sont reliés et positionnés respectivement au moyen d'un élément (7) supplémentaire en forme de parallélogramme, disposé dans un espace laissé libre lors de la juxtaposition de deux éléments modulaires (10).

6. Revêtement de sol utilisant un ensemble décoratif selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** les éléments (7) en forme de parallélogramme sont en bois dont les veines sont orientées sensiblement parallèlement aux grands côtés desdits éléments. 5
7. Revêtement de sol selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** les éléments (6) hexagonaux sont en pierre. 10
8. Revêtement décoratif pour surface plane, notamment de mobilier, **caractérisé en ce qu'il** comporte des ensembles décoratifs selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, les éléments hexagonaux (6) étant en un matériau de couleur uniforme, telle qu'une matière plastique ou un dérivé du bois, et les éléments (7) en forme de parallélogramme étant en une matière plastique ou un dérivé du bois revêtu d'une imitation de veines de bois. 15
9. Ensemble décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** les éléments hexagonaux (6) et les éléments (7) en forme de parallélogramme ont une épaisseur égale, et **en ce que** lesdits éléments ont une section transversale de forme sensiblement rectangulaire. 20
10. Ensemble décoratif selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** lesdits éléments (6,7) comportent au niveau de leurs arêtes inférieures des chanfreins aptes à recevoir un cordon de colle pour fixer les éléments sur une surface de réception à décorer. 25
11. Ensemble décoratif selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** lesdits éléments (6,7) comportent des rainures périmétriques (21) servant de réceptacle pour des languettes (22) rapportées lors du montage des éléments (6,7). 30

#### Patentansprüche

1. Dekoreinheit bestehend aus zwei Elementtypen, und zwar: 35
- a) mindestens einem sechseckigen Element (6), wobei jede Seite des Sechsecks eine bestimmte Länge (c) aufweist, 40
- b) einer Mehrzahl von parallelogrammförmigen Elementen (7) mit jeweils zwei sich der Länge (L) nach gegenüberliegenden Breitseiten und zwei sich der Länge (1) nach gegenüberliegenden Schmalseiten, wobei die gegenüberliegenden Winkel (α) zwischen einer Breitseite und einer Schmalseite 60° betragen und wobei die gegenüberliegenden Winkel (β) zwischen der besagten Breitseite und einer zweiten Schmalseite 120° betragen, wobei jedes parallelo-

grammförmige Element (7) so angeordnet ist, dass die Hälfte (81) einer Breitseite, die an einen Winkel von 60° angrenzt, gegen eine Seite eines sechseckigen Elements (6) angeordnet ist, 5

**dadurch gekennzeichnet, dass** die sechseckigen Elemente (6) eine erste Farbe aufweisen, wobei die parallelogrammförmigen Elemente (7) eine zweite, von der ersten Farbe unterschiedliche Farbe aufweisen und Variationen in Form eines etwa parallel zu den Breitseiten der besagten parallelogrammförmigen Elemente (7) verlaufenden Eintrags, so dass sich die parallelogrammförmigen Elemente (7) mit einem ein dreidimensionales Motiv anregenden optischen Verflechtungseffekt überkreuzen. 10

2. Dekoreinheit nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Länge jeder Breitseite (L) eines parallelogrammförmigen Elements (7) einerseits dem Doppelten der Länge (C) jeder Seite des sechseckigen Elements (6) und andererseits dem Doppelten der Länge (1) jeder Schmalseite eines parallelogrammförmigen Elements (7) entspricht. 15

3. Dekoreinheit nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Länge jeder Schmalseite (1) eines parallelogrammförmigen Elements (7) der Länge (C) jeder Seite des sechseckigen Elements (6) entspricht. 20

4. Dekoreinheit nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie eine Mehrzahl modularer Elemente (10) umfasst, die nebeneinander angeordnet werden können, um eine größere Dekoreinheit zu bilden, wobei jedes modulare Element (10) eine Zusammensetzung aus 7 sechseckigen Elementen (6) und 18 parallelogrammförmigen Elementen (7) umfasst. 25

5. Dekoreinheit nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** zwei nebeneinander angeordnete modulare Elemente (10) jeweils mittels eines zusätzlichen parallelogrammförmigen Elements (7) verbunden und positioniert sind, das in einem beim Nebeneinanderlegen von zwei modularen Elementen (10) freigelassenen Raum angeordnet wird. 30

6. Fußbodenbelag mit einer Dekoreinheit nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die parallelogrammförmigen Elemente (7) aus Holz bestehen, dessen Adern etwa parallel zu den Breitseiten der besagten Elemente verlaufen. 35

7. Fußbodenbelag nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die sechseckigen Element (6) aus Stein bestehen. 40

8. Dekorbelag für ebene Flächen, insbesondere Möbel, **dadurch gekennzeichnet, dass** er Dekoreinheiten nach einem der Ansprüche 1 bis 5 umfasst, wobei die sechseckigen Elemente (6) aus einem gleichfarbigen Material bestehen, wie beispielsweise ein Kunststoff oder ein Holzderivat, und wobei die parallelogrammförmigen Elemente (7) aus einem Kunststoff oder einem mit einer Imitation der Holzadern beschichteten Holzderivat bestehen.
9. Dekoreinheit nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die sechseckigen Elemente (6) und die parallelogrammförmigen Elemente (7) eine gleiche Dicke aufweisen, und dass die besagten Elemente einen etwa rechteckigen Querschnitt haben.
10. Dekoreinheit nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** die besagten Elemente (6, 7) an ihren unteren Kanten Schrägen aufweisen, die einen Klebstreifen aufnehmen können, um die Elemente auf einer zu dekorierenden Aufnahme­fläche zu befestigen.
11. Dekoreinheit nach Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die besagten Elemente (6, 7) Umfangsrillen (21) aufweisen, die als Aufnahme für bei der Montage der Elemente (6, 7) angebrachte Laschen (22) dienen.

#### Claims

1. A decorative assembly comprising two types of element, namely:
- at least one hexagonal-shaped element (6), each side of the hexagon having a given length (C);
  - a plurality of elements (7) in the shape of a parallelogram each having two opposite large sides of length (L) and two opposite small sides of length (1), the opposite angles ( $\theta$ ) between a large side and a first small side being  $60^\circ$ , and the opposite angles ( $\theta'$ ) between the said large side and a second small side being  $120^\circ$ , each element (7) in the form of a parallelogram being disposed so that half (81) of a large side which is contiguous with an angle of  $60^\circ$  is disposed against a side of a hexagonally-shaped element (6),
- characterised in that** the hexagonal elements (6) are in a first colour, the elements in the form of a parallelogram (7) being in a second colour different from the first and comprising variations in the form of a weft oriented substantially parallel to the large sides of the said elements (7) in the form of a parallelogram, so that the elements (7) in the form of a parallelogram intersect with an optical effect of interlacing suggesting a three-dimensional pattern.
2. A decorative assembly according to Claim 1, **characterised in that** the length of each large side (L) of an element (7) in the form of a parallelogram is equal firstly to twice the length (C) of each side of the hexagonally-shaped element (6) and secondly to twice the length (1) of each of the small sides of an element (7) in the form of a parallelogram.
3. A decorative assembly according to Claim 2, **characterised in that** the length of each small side (1) of an element (7) in the form of a parallelogram is equal to the length (C) of each side of the hexagonally-shaped element (6).
4. A decorative assembly according to any one of the preceding claims, **characterised in that** it comprises a plurality of modular elements (10) able to be juxtaposed in order to form a larger decorative assembly, each modular element (10) comprising an assembly of seven hexagonal elements (6) and eighteen elements (7) in the form of a parallelogram.
5. A decorative assembly according to Claim 4, **characterised in that** two juxtaposed modular elements (10) are connected and positioned respectively by means of a supplementary element (7) in the form of a parallelogram, disposed in a space left free when two modular elements (10) are juxtaposed.
6. A floor covering using a decorative assembly according to Claim 5, **characterised in that** the elements (7) in the form of a parallelogram are made from wood whose grain is oriented substantially parallel to the long sides of the said elements.
7. A floor covering according to Claim 6, **characterised in that** the hexagonal elements (6) are made from stone.
8. A decorative covering for a flat surface, in particular furniture, **characterised in that** it comprises decorative assemblies according to any one of Claims 1 to 5, the hexagonal elements (6) being made from a material with a uniform colour, such as a plastics material or a derivative of wood, and the elements (7) in the form of a parallelogram being made from a plastics material or a derivative of wood covered with an imitation wood grain.
9. A decorative assembly according to any one of Claims 1 to 5, **characterised in that** the hexagonal

elements (6) and the elements (7) in the form of a parallelogram have equal thicknesses, and **in that** the said elements have a transverse section substantially rectangular in shape.

5

- 10.** A decorative assembly according to Claim 9, **characterised in that** the said elements (6, 7) comprise, at their bottom edges, chamfers able to receive a bead of glue in order to fix the elements to a receiving surface to be decorated.

10

- 11.** A decorative assembly according to Claim 10, **characterised in that** the said elements (6, 7) comprise peripheral grooves (21) serving as a receptacle for tongues (22) attached during the assembly of the elements (6, 7).

15

20

25

30

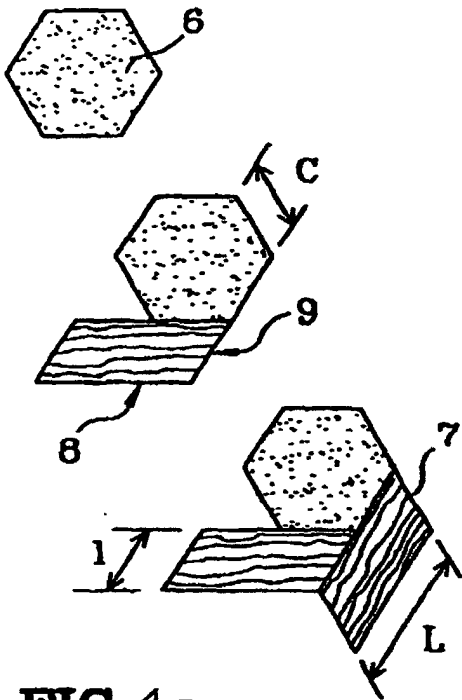
35

40

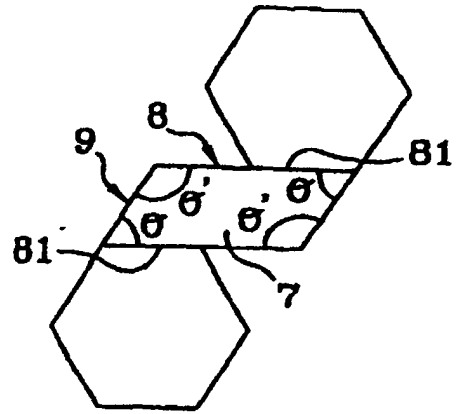
45

50

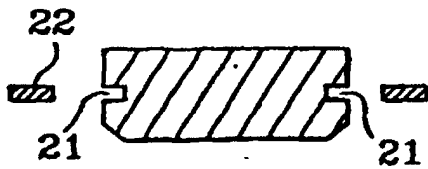
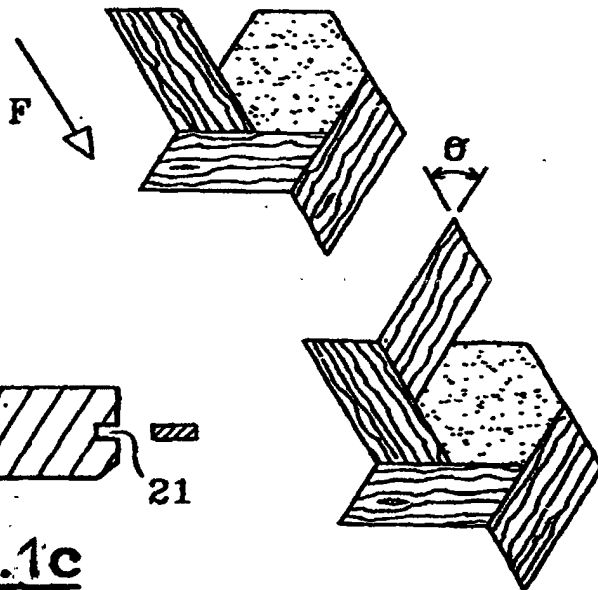
55



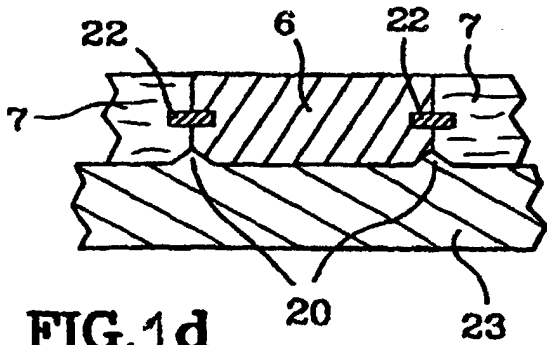
**FIG. 1a**



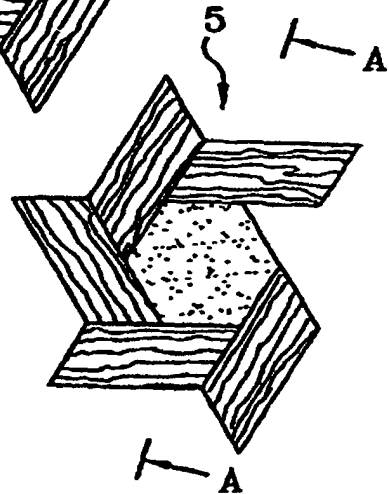
**FIG. 1b**



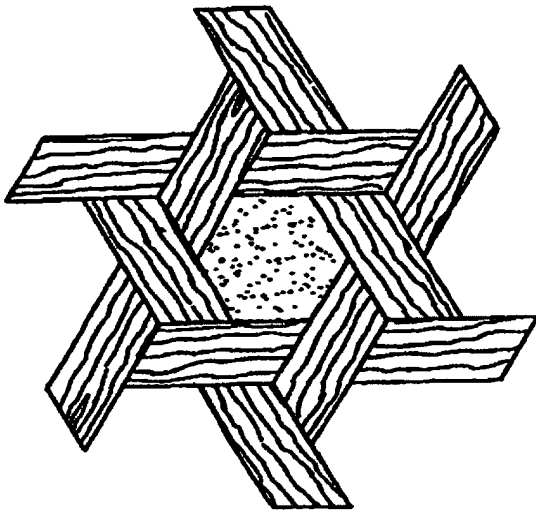
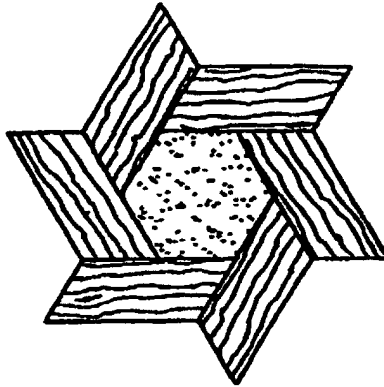
**FIG. 1c**



**FIG. 1d**

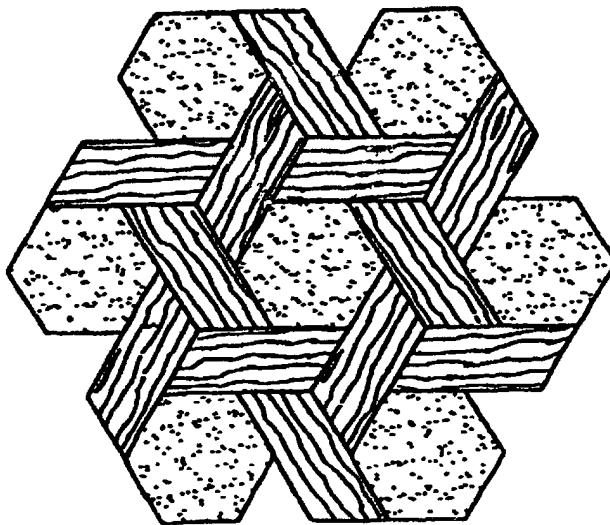


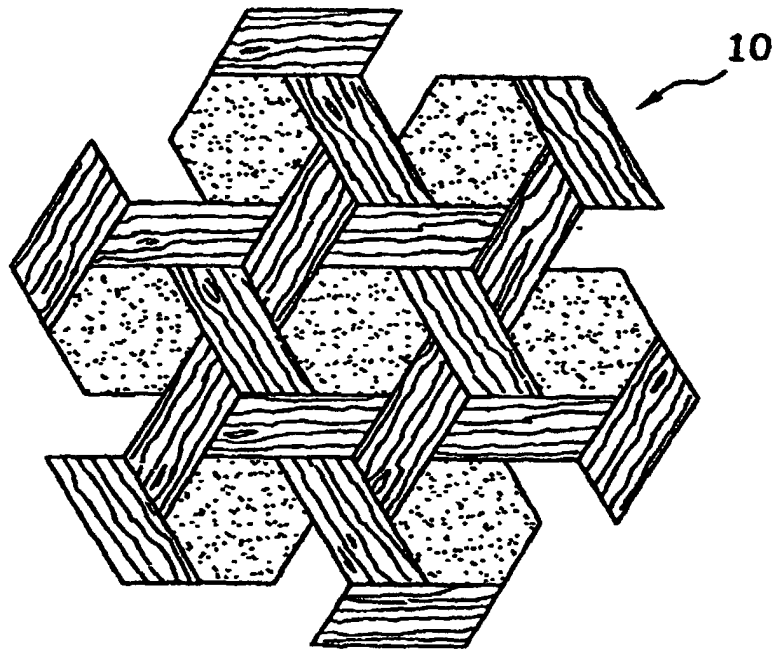
**FIG.2 a**



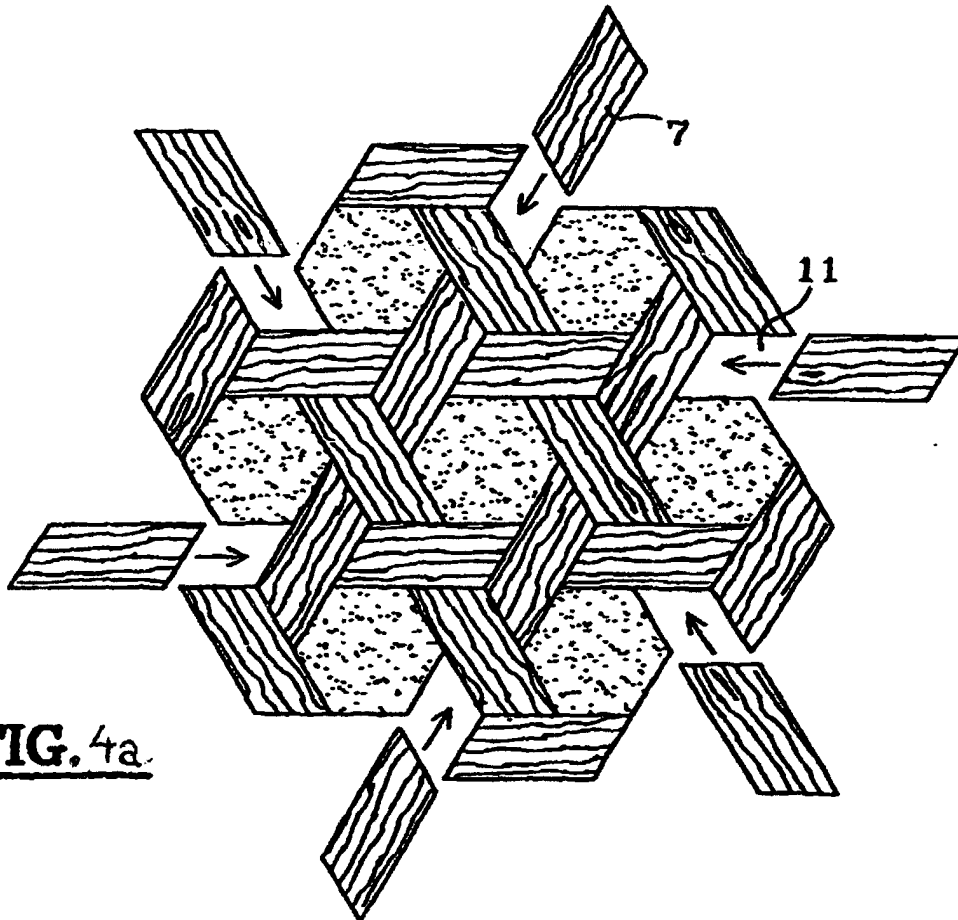
**FIG.2 b**

**FIG.2 c**

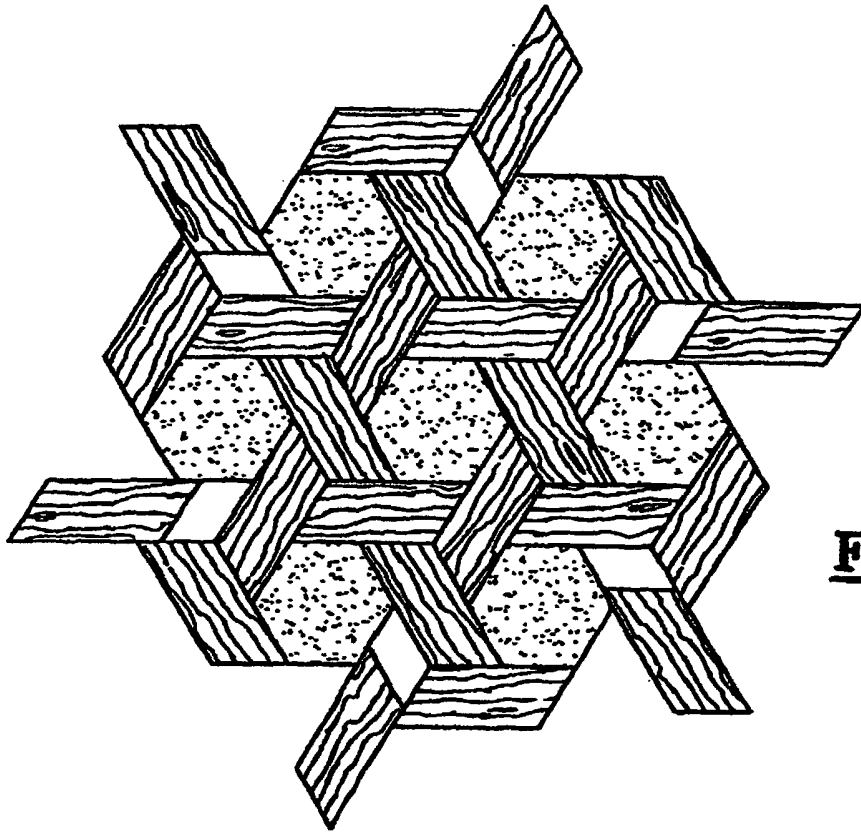




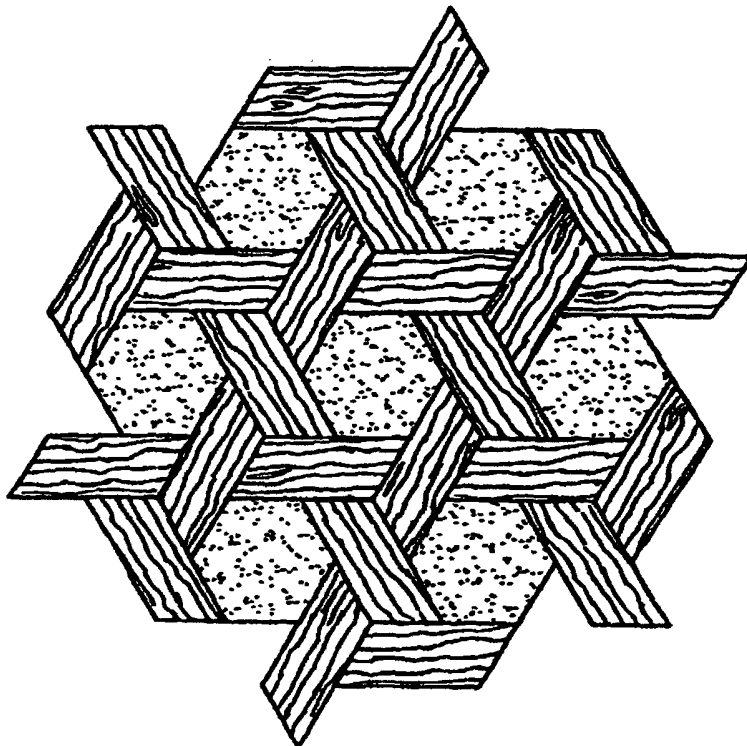
**FIG. 3**



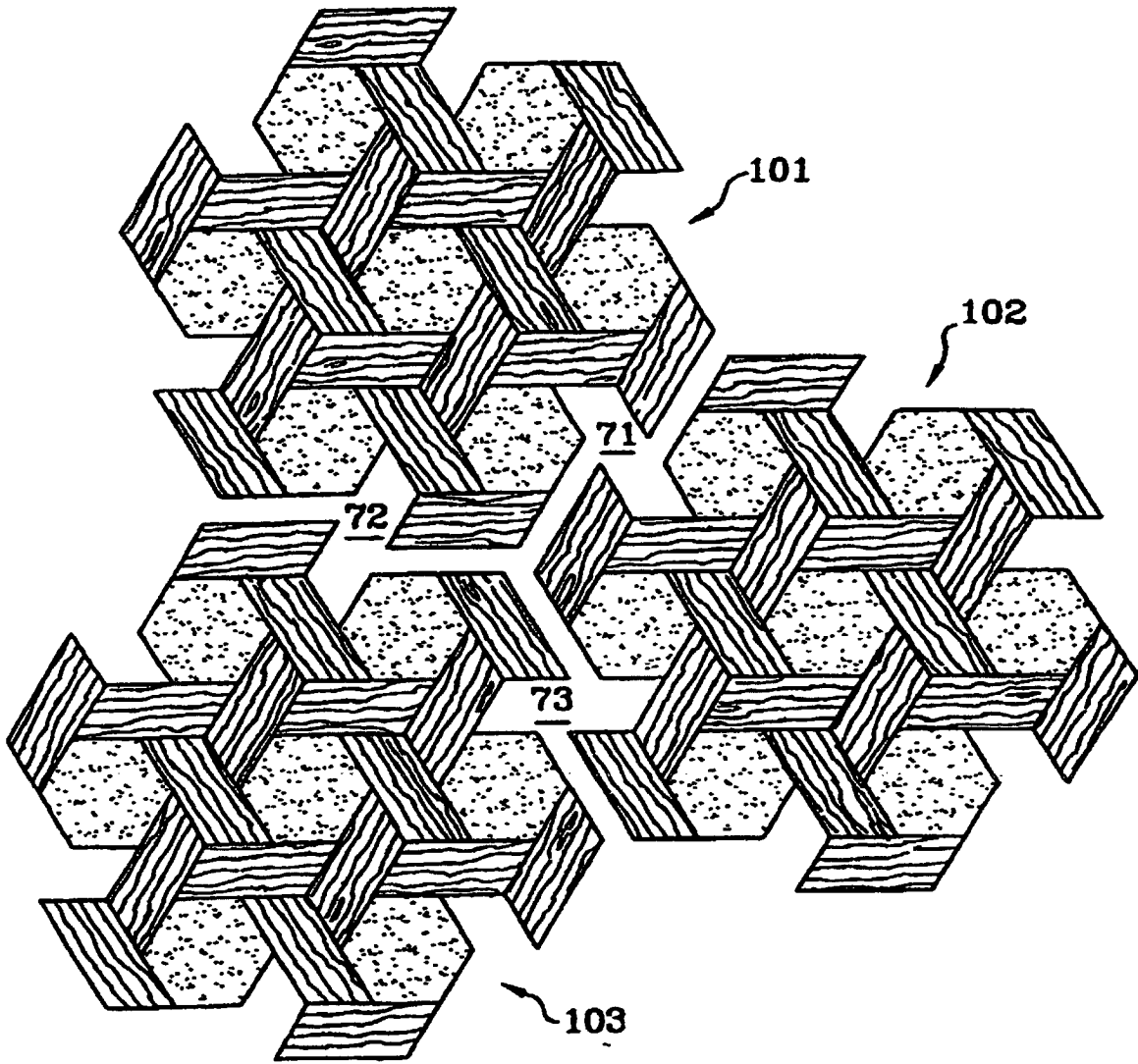
**FIG. 4a**



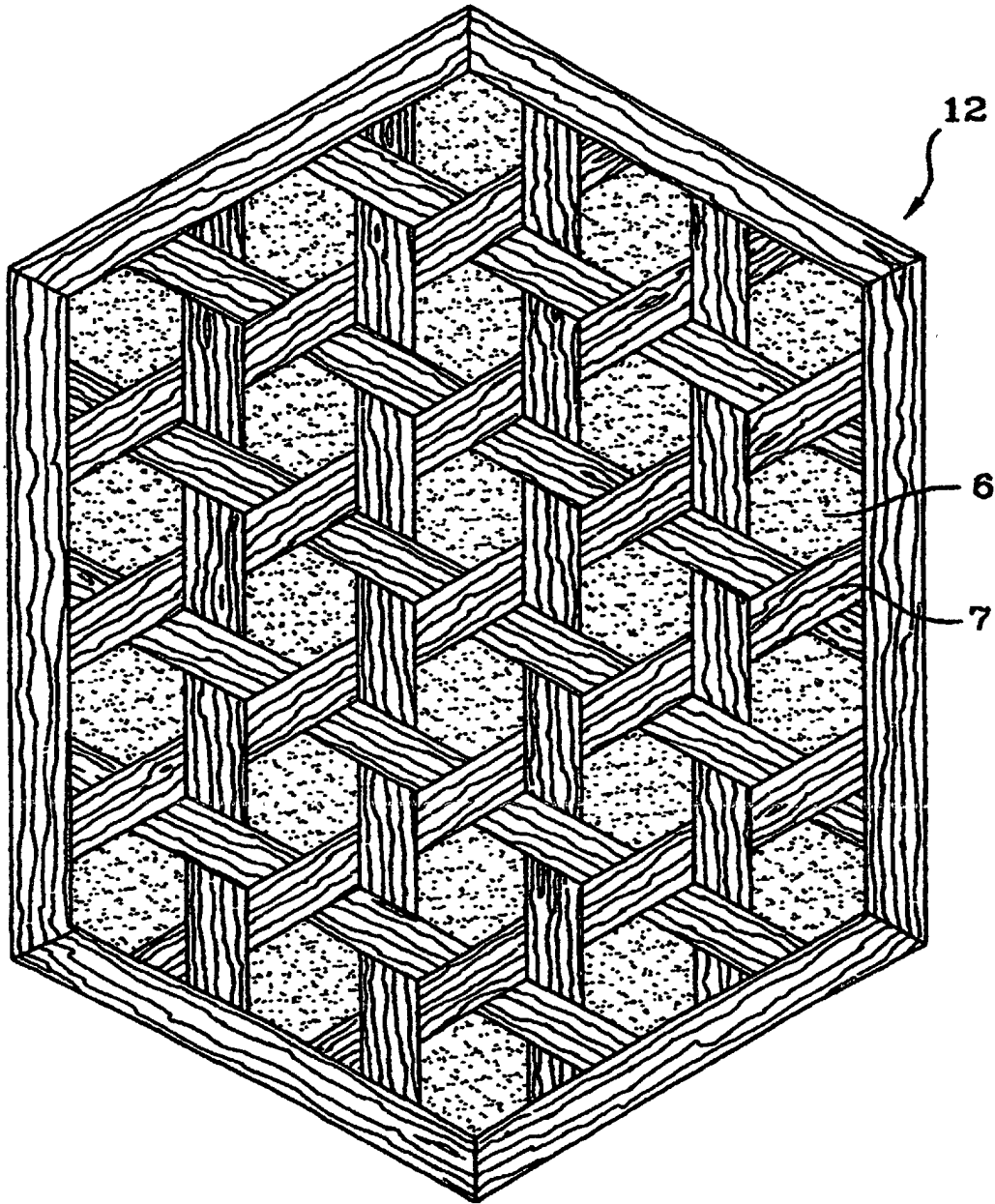
**FIG. 4b**



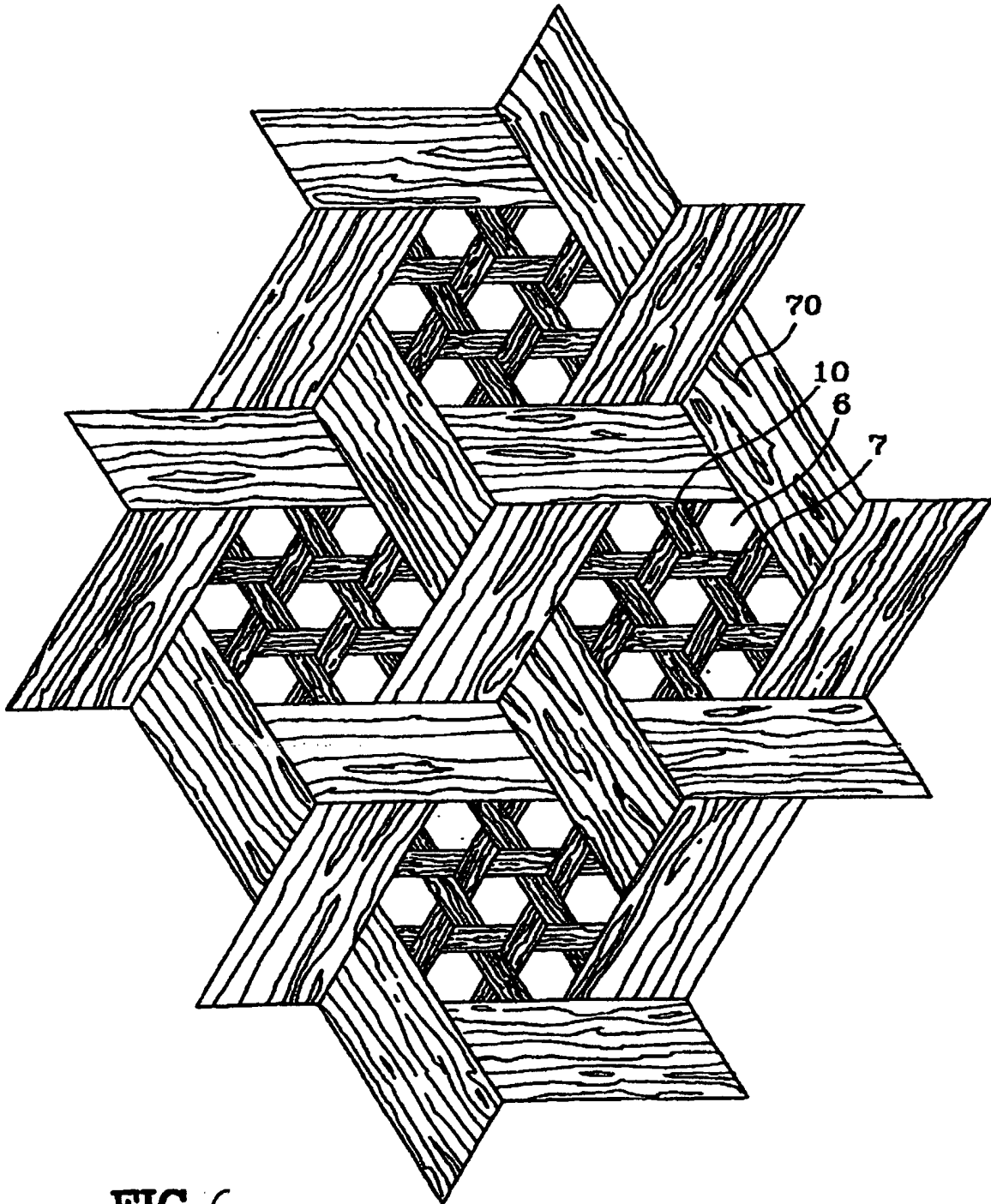
**FIG. 4c**



**FIG. 4d**



**FIG. 5**



**FIG. 6**